

Changez de chaudière Bénéficiez de la prime ÖkoFEN

Du 1^{er} mars au
31 juillet 2011⁽²⁾ !



Pourquoi installer une chaudière à granulés de bois ÖkoFEN ?

- Changez votre ancienne chaudière en toute simplicité, sans gros travaux
- Profitez d'un chauffage très économique
- Bénéficiez d'un chauffage réellement écologique
- Goûtez au confort d'un chauffage au bois entièrement automatisé, avec une autonomie jusqu'à 1 an





La prime ÖkoFEN, qu'est-ce que c'est ?

En installant une chaudière à granulés de bois performante ÖkoFEN, vous réalisez des économies d'énergie pouvant être transformées en Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Afin de vous aider à financer une partie de vos travaux, ÖkoFEN vous propose de les valoriser auprès de ses partenaires par une prime exceptionnelle.

(1) Suivant la zone climatique (voir sur le site www.okofen.fr) dans laquelle se trouve votre département, le montant de la prime varie :

- zone H1 : 620 €
- zone H2 : 515 €
- zone H3 : 350 €.

(2) Pour bénéficier de cette offre, vous devez signer l'attestation de fin de travaux entre le 1^{er} mars et le 31 juillet 2011 et retourner votre dossier à notre partenaire avant le 31.08.2011 en respectant les conditions prévues par le règlement consommateur présenté sur le site www.okofen.fr.

Attention, vous ne pouvez valoriser ces certificats qu'une seule fois.



Le spécialiste en Europe

Réalisez des économies dès la première année

Mon investissement ⁽³⁾



Chaudière 15 kW à alimentation automatique par vis, silo textile 4 tonnes et régulation.

10 923 € TTC

Ma consommation ⁽⁴⁾

Ex : remplacement d'une chaudière fioul consommant 2 516 litres de fioul.



4,18 tonnes de granulés de bois
soit

962 € TTC
au lieu de 2 013 €

Mes économies dès la première année

Mon crédit d'impôt ⁽⁵⁾ (22%)

1 998 €

+

Ma prime ÖkoFEN

620 €⁽¹⁾

+

Mes économies d'énergie

1 051 €

3 669 €
d'économies

Avertissement : exemple de puissance et de consommation théoriques. Le dimensionnement de votre chaudière et l'évaluation de sa consommation doivent impérativement être réalisés par un installateur qualifié.

Notes explicatives relatives à l'exemple ci-dessus :

(3) Prix public TTC hors main d'oeuvre au 01.03.2010 pour une PELLEMATIC 15 kW + silo S2819H avec raccord + vis ST178 + régulation PELLETRONIC 1 standard.

(4) Facture annuelle calculée sur la base du remplacement d'une chaudière fioul d'un rendement de 75 % par une chaudière à granulés de bois ÖkoFEN d'un rendement de 94 %.

Prix du fioul : 0,8 € / litre, source : DGEMP, FOD au tarif C1, prix moyen TTC déc 2010. Prix du granulé : 230 € / tonne, tarif indicatif pour une livraison de 5 tonnes de granulés dans un rayon de 50 km.

(5) Crédit d'impôt : selon la loi de Finance 2011. -22 % sur la chaudière à alimentation par vis et la régulation.

Le crédit d'impôt s'élève à 36 % si vous remplacez un ancien système de chauffage au bois (insert, poêle ou chaudière à bois).

Rendez-vous sur le site : www.okofen.fr

Pour plus d'informations :



Le spécialiste en Europe

ÖkoFEN France

45, route d'Apremont - 73000 Barberaz

Tél. 04 79 65 01 71 - Fax 04 79 71 96 52

info@okofen.fr - www.okofen.fr